

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2024 A 18H30

*L'an deux mil vingt quatre*

*Le 22 janvier*

*Le conseil municipal de PRESSIGNAC-VICQ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mr BOURLA Benoît, Maire.*

*Date de convocation : 16 janvier 2024*

*Présents : Mrs BOURLA – JAUBERTIE – LAVAL et Mmes CRUVEILLER – FAURIE - GAUTHIER – PUJOL*

*Absent : Mr LEYMA*

*Secrétaire : Mme CRUVEILLER Aude*

### **CONVENTION SPA / COMMUNE DE PRESSIGNAC-VICQ**

*Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal*

#### **DECIDE**

*de confier à l'Association Sauvegarde & Protection des Animaux "SPA de Bergerac" le soin d'assurer le service de fourrière moyennant une indemnité déterminée en début d'année, à savoir 1.00 € par habitant pour l'année 2024. **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour signer ladite convention.*

Voix pour :

Voix contre : 6

Abstention : 1

### **SUBVENTION DETR**

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire sollicite une subvention auprès de l'Etat à hauteur de 45 % du montant total des travaux pour les travaux de rénovation de la Mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le principe de l'opération,
- Approuve le montant des travaux 198 500.00 € HT
- Sollicite l'attribution de la subvention DETR.
- Approuve le plan de financement suivant :

- Contrat d'objectifs :	49 625.00 €
- Subvention de l'Etat DETR :	89 325.00 €
- Autofinancement	59 550.00 €

Voix pour : 7

Voix contre :

Abstention :

### **CONTRAT D'OBJECTIFS**

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire sollicite une subvention auprès du conseil départemental à hauteur de 25 % du montant total des travaux de rénovation de la Mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le principe de l'opération,
- Approuve le montant des travaux 198 500.00 € HT
- Sollicite l'attribution de la subvention afférente aux contrats d'objectifs.
- Approuve le plan de financement suivant :

- Contrat d'objectifs :	49 625.00 €
- Subvention de l'Etat DETR :	89 325.00 €
- Autofinancement	59 550 €

Voix pour : 7

Voix contre :

Abstention :

### **QUESTIONS DIVERSES**

-Correspondante pour le 80<sup>ème</sup> anniversaire des commémorations du 21 juin 1944 : Aude CRUVEILLER

-Convention pour l'entretien des poteaux incendie avec le RDE 24 : 56 € HT par an par poteau incendie, 30 € Ht par an pour les autres ouvrages incendie. Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

-Location de la salle des fêtes à partir du 1<sup>er</sup> septembre.

-Prévoir une réunion avec les présidents des associations de la commune au printemps.

Fin de réunion : 21h00